



INSTITUT INTERFÉDÉRAL DE STATISTIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

TABLE DES MATIÈRES

Juin 2025

Avant-propos.....	3
I. L'INSTITUTION	4
I.1. Cadre légal.....	4
I.2. Missions.....	5
I.3. Composition	5
II. LES ORGANES.....	6
II.1. Le Conseil d'administration.....	6
II.2. Les groupes de travail	7
III. LES ACTIVITÉS EN 2024	8
III.1. Le programme statistique intégré 2024	8
III.2. Les groupes de travail de l'IIS.....	10
<i>III.2.1. Groupe de travail 'Programmation des travaux statistiques'</i>	10
<i>III.2.2. Groupe de travail 'Délégués à la protection des données'</i>	10
<i>III.2.3. Groupe de travail 'Positionnement international de l'IIS'</i>	11
<i>III.2.4. Groupe de travail 'Indicateurs pour les Sustainable Development Goals'</i>	11
III.3. Newsletter	11
III.4. Le Conseil d'administration.....	11
Annexes.....	13

Avant-propos

L'Institut interfédéral de Statistique (IIS) a été mis en place le 1^{er} janvier 2016, dans le but de renforcer la coopération entre les différents services de l'Etat fédéral et des entités fédérées, dans la confection des statistiques publiques de notre pays.

Des statistiques et des données fiables et de qualité sont d'une importance cruciale pour les décideurs politiques, les entreprises, les citoyens, les chercheurs, les journalistes, ... afin de les soutenir dans leurs choix, leurs analyses et leurs recherches. Celles-ci sont également primordiales pour mettre en œuvre des politiques socio-économiques fondées sur des données probantes.

Les différentes crises que nos sociétés ont dû traverser (notamment la crise de la Covid-19, le conflit en Ukraine, la crise énergétique), ainsi que les changements structurels en cours (en particulier le changement climatique, la transition énergétique et les évolutions socio-démographiques et économiques), démontrent l'importance croissante que prennent les statistiques publiques dans notre société. Elles doivent ainsi permettre d'objectiver les défis qui nous attendent et refléter les aspirations de nos concitoyens. Il s'agit là d'un enjeu démocratique dans lequel les différentes autorités statistiques de notre pays, réunies au sein de l'IIS, se doivent de jouer un rôle essentiel.

L'année 2024 aura permis aux partenaires de l'IIS de partager leur expertise et de collaborer, aux travers de différents thèmes, tels que : le développement de statistiques sur l'emploi au niveau des secteurs statistiques, l'établissement d'une méthodologie pour déterminer la taille des entreprises et leur localisation, le calcul d'indices DESI (Digital Economy and Society Index) régionaux, la mise en œuvre du huitième programme statistique intégré de l'IIS (dont vous trouverez les principales réalisations au point III.1 du présent rapport) ou encore la publication de 2 numéros de la newsletter de l'IIS.

Je voudrais ici remercier les responsables et tous les experts des différents partenaires de l'IIS, pour leur collaboration constructive et leur contribution continue à l'amélioration de la qualité des statistiques publiques en Belgique. Le CA de l'IIS a pris l'engagement de renforcer le partage de connaissance et d'expertise entre membres de l'IIS, ceci ne pourra que renforcer la qualité des statistiques publiques.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des activités de l'IIS, dans le courant de l'année écoulée, je vous invite à parcourir ce rapport.

Marie VANDRESSE
Institut interfédéral de Statistique
Présidente du Conseil d'administration

I. L'INSTITUTION

I.1. Cadre légal

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord institutionnel d'octobre 2011, un Accord de coopération a été signé, le 15 juillet 2014, entre l'État fédéral et les entités fédérées, afin notamment de mettre en place un Institut interfédéral de Statistique (l'IIS).

L'IIS est un établissement public doté de la personnalité juridique, dont le siège est établi dans l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ; il travaille sous l'autorité d'une conférence interministérielle de la statistique et est géré par un Conseil d'administration.

L'Accord de coopération, du 15 juillet 2014, entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux a été publié au Moniteur belge le 20 octobre 2014.

L'accord prévoit que toutes les parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de son exécution. Cela implique également la modification des législations concernées, qui devaient être adaptées avant le 1^{er} janvier 2016, aux dispositions de cet accord de coopération.

Dans un premier temps, cet accord de coopération nécessitait un acte législatif d'assentiment de chaque partie contractante ; cela conformément à l'article 92*bis* de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Les textes réglementaires nécessaires, de l'Etat fédéral et des entités fédérées, ont été finalisés dans le délai imparti.

Il est également à noter que, depuis 2019, l'Institut interfédéral de Statistique est enregistré auprès de la Banque-Carrefour des entreprises, sous le numéro d'entreprise 0721.762.449.

I.2. Missions

Conformément au prescrit de l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS a quatre missions, à savoir :

- Coordonner les programmes statistiques élaborés chaque année par les autorités statistiques et établir un programme statistique intégré annuel.
- Émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors des réunions internationales concernant l'élaboration des statistiques publiques.
- Adresser des recommandations méthodologiques aux instances publiques qui élaborent des statistiques publiques.
- Assurer un monitoring permanent de la qualité à chaque étape de la production de statistiques et pour tous les services publics liés à leurs travaux, conformément au Code de bonnes pratiques de la statistique européenne d'Eurostat.

Les statistiques établies par la Banque nationale de Belgique dans le cadre du Système européen de banques centrales n'entrent pas dans le champ d'application de l'Accord de coopération.

I.3. Composition

Le Conseil d'administration de l'IIS est composé de six membres :

- Le président du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Le directeur général de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium (Statbel) du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Un membre du comité de direction de la Banque nationale de Belgique (BNB) ;
- Les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, désignent chacune un représentant qui sera choisi parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

Le Bureau fédéral du Plan, les Communautés et la Commission communautaire commune peuvent désigner chacun un représentant, comme observateur au Conseil d'administration de l'IIS. Les représentants des Communautés et de la Commission communautaire commune sont choisis parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

II. LES ORGANES

II.1. Le Conseil d'administration

Pour l'année 2024, les membres fédéraux de droit étaient :

- Madame Séverine WATERBLEY, en tant que présidente du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Madame Géraldine THIRY, en tant que membre du comité de direction de la Banque nationale de Belgique ;
- Monsieur Philippe MAUROY (jusqu'au 14/04/2024), en tant que directeur général *a.i.* de Statbel, (*désigné Président du Conseil d'administration*), puis Madame Marie VANDRESSE en tant que directrice générale de Statbel (*désignée Présidente du Conseil d'administration*).

Les hauts fonctionnaires des autorités statistiques désignées par les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, étaient :

- Madame Ann CARTON, en tant que haut fonctionnaire de la Vlaamse statistische autoriteit (VSA) (*désignée comme Vice-Présidente du Conseil d'administration*) ;
- Monsieur Sébastien BRUNET, en tant qu'administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) ;
- Madame Astrid ROMAIN, en tant que directrice-chef de service de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA).

Ont assisté aux réunions du Conseil d'administration de l'IIS, au titre d'observateurs :

- Monsieur Jo NOPPE, en tant qu'observateur de la Communauté flamande ;
- Monsieur Xavier DEHAIBE, en tant qu'observateur de la Commission communautaire commune ;
- Monsieur Bart HERTVELDT, en tant qu'observateur du Bureau fédéral du Plan (BFP).

Les modalités de travail du Conseil d'administration de l'IIS et de son secrétariat ont été reprises dans un règlement d'ordre intérieur ; lequel a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa première réunion, du 2 février 2016 (et modifié lors de sa réunion du 3 décembre 2020).

Le secrétariat de l'IIS a son siège à Statbel, qui en assume les tâches quotidiennes. Chaque membre de l'IIS contribue à son fonctionnement. Actuellement, le secrétariat de l'IIS est assuré par Monsieur Dominique DE BAETS, qui a été désigné par le Conseil d'administration pour remplir cette tâche.

II.2. Les groupes de travail

En vue de la préparation de ses travaux, le Conseil d'administration a jugé souhaitable de constituer des groupes de travail, pour :

- procéder à l'examen de sujets particuliers et proposer des feuilles de route utiles à la prise de décision finale en Conseil d'administration ;
- préparer des propositions d'avis sur les positions belges dans les forums statistiques internationaux ;
- faire des propositions de recommandations méthodologiques, etc.

Les groupes de travail, ainsi créés, fonctionnent sous la coordination du secrétariat de l'IIS.

Quatre groupes de travail ont contribué à préparer les travaux du Conseil d'administration de l'IIS, en 2024 :

- Un groupe de travail « Délégués à la protection des données » : ce groupe 'mixte', composé des délégués à la protection des données, de juristes et d'experts en sécurité des données, a pour objectifs principaux de veiller au respect, par chaque institution, des conditions pour être reconnue comme 'autorité statistique', à la mise en œuvre d'une politique de sécurité, à la procédure pour l'introduction des demandes de données, ainsi qu'au développement d'une infrastructure informatique capable de faciliter l'échange des données ; tout ceci dans le respect du principe du secret statistique, ainsi que des dispositions légales relatives à la protection de la vie privée (notamment le 'RGPD').

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de Statbel.

- Un groupe de travail « Positionnement international de l'IIS » : ce groupe, composé des coordinateurs internationaux, a comme objectifs essentiels d'émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors de réunions internationales concernant l'élaboration de statistiques publiques ainsi que de débattre de l'ensemble des dossiers ayant une portée internationale et quand une coordination s'avère nécessaire.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de Statbel.

- Un groupe de travail « Programmation des travaux statistiques » : ce groupe rassemble les responsables de la réalisation des programmes de travail et a pour objectifs de préparer une feuille de route pour l'élaboration des programmes de travail de chaque autorité statistique et du programme intégré de l'IIS, ainsi que de veiller à leur mise en œuvre concrète.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de Statbel.

- Un groupe de travail « Indicateurs pour les *Sustainable Development Goals* (SDG's) » : ce groupe, composé de statisticiens spécialisés en matière de définition d'indicateurs ou de technique d'observation statistique du développement durable (avec le concours éventuel d'experts en développement durable), a pour objectifs :
 1. de formuler des propositions au Conseil d'administration de l'IIS sur la mise en place, dans le contexte belge, d'une opérationnalisation statistique optimale pour des indicateurs réalisables et disponibles, tenant compte de l'efficacité au regard du coût et de la charge de réponse, et pour déterminer le rôle de chaque institution dans la collecte des données nationales et régionales ;
 2. de formuler des recommandations pour développer de nouveaux indicateurs, dans la catégorie 'LATER' de la liste des indicateurs de la *United Nations Statistical Commission* (UNSC) ;
 3. de suivre l'évolution des listes d'indicateurs au niveau des listes de l'UNSC et d'Eurostat ;
 4. à la demande du Conseil d'administration de l'IIS, formuler des avis complémentaires et définir des positionnements internationaux sur les aspects techniques de questions statistiques liés aux SDG's.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un collaborateur du Bureau fédéral du Plan.

III. LES ACTIVITÉS EN 2024

III.1. Le programme statistique intégré 2024

Parmi les missions de l'IIS, énoncées dans l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, il est notamment prévu que celui-ci établisse annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement, ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Dans le cadre du programme statistique intégré 2024, différentes collaborations entre les partenaires de l'IIS ont été menées à leur terme. Il s'agit des collaborations suivantes :

- Développement des statistiques sur l'emploi au niveau des secteurs statistiques (IBSA, VSA, IWEPS, BFP, Statbel) : une note méthodologique a été rédigée et publiée sur le site internet de Statbel parallèlement à la publication des chiffres sur l'emploi par secteur statistique dans le cadre du Censu 2021.
- Entreprises actives par classe de taille (IWEPS, VSA, IBSA, BFP, BNB, Statbel) : un rapport a été établi sur la méthodologie à appliquer pour déterminer la taille des entreprises et leur localisation, en fonction de la définition retenue pour la notion d'entreprise.
- La détection des besoins de main-d'œuvre des entreprises dont les métiers sont en pénurie (IWEPS, VSA, IBSA, BFP, Statbel) : un partage d'expérience a eu lieu sur les

approches adoptées afin d'améliorer la détection des besoins en main-d'œuvre sur le marché du travail. Toutefois, il n'a pas été possible de définir une approche commune au niveau national.

- Hébergements informels (IWEPS, VSA, IBSA, Statbel) : un état des lieux sur les données disponibles a été dressé mais vu la diversité des contextes, il n'était pas réaliste d'aboutir à une méthode d'estimation de la fréquentation des hébergements informels standardisée à l'échelle belge.

Parallèlement à ces collaborations, des travaux ont également été menés sur des projets s'étalant sur plusieurs années :

- Statistiques sur le trafic routier (BFP, VSA, IWEPS, IBSA) : des données sur le transport de marchandises ont été obtenues de VIAPASS et ont été étudiées afin de voir si elles pouvaient être réconciliées avec les résultats de la modélisation des régions.
- Données de mobilité (BFP, VSA, IWEPS, IBSA, Statbel) : le groupe de travail a assuré un suivi des différentes collaborations en cours, en rapport avec la mobilité et a réfléchi à de nouvelles initiatives.
- Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises (VSA, IWEPS, IBSA, BFP, Statbel) : des données ont été obtenues de la SNCB sur la répartition en pourcentage du nombre de passagers sur une base régionale ainsi que sur les passagers-kilomètres pour 2023 et 2024. Ces données seront fournies de manière récurrente à l'avenir.
- Groupe de travail 'Démographie' (Statbel, VSA, IWEPS, IBSA, BFP) : différentes analyses sont en cours en vue de définir une méthodologie pour l'établissement de statistiques sur les familles recomposées.
- Dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours (VSA, BNB, BFP) : étant donné les difficultés pour obtenir ces données, le Conseil d'administration de l'IIS a envoyé un courrier au Ministre de l'Economie demandant d'examiner la possibilité de réunir la conférence interministérielle sur la statistique afin de débloquer la situation.
- Amélioration de la qualité des statistiques TVA – volet unités statistiques (Statbel, VSA, IWEPS, IBSA, BFP, BNB) : Statbel a développé une méthodologie pour le traitement des unités TVA et cette méthodologie a été validée par les partenaires. Toutefois, cette méthodologie doit être adaptée en fonction des résultats d'une analyse qualitative des résultats de l'enquête de la BNB sur les unités TVA, pour la période 2020-2022.
- Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols, conformément à l'initiative SOILSTAT de la FAO (VSA, IWEPS, IBSA, Statbel) : les indicateurs pour différentes menaces pour les sols sont en cours de développement. Par ailleurs, dans le cadre du projet SERENA de l'Union européenne, des indicateurs pour le carbone organique, l'érosion et l'imperméabilisation des sols ont été élaborés en 2024.
- Indice DESI au niveau régional (VSA, IWEPS, IBSA, Statbel) : pour l'année 2024, des résultats sont disponibles pour les trois régions du pays. Des indicateurs sont également à l'étude dans le cadre du 'Digital Decade Policy Programme 2030'.

- Censur logement – mise en œuvre (IWEPS, VSA, IBSA, BFP, Statbel) : lors de réunions effectuées en 2024 il a été décidé de créer une variable de propriété d'usage et une variable de propriété patrimoniale dans le Censur logement.
- Analyse de la structure des grands groupes d'entreprises (Statbel, VSA, IBSA, IWEPS, BNB) : avec le support de Statbel, les instituts régionaux de statistique ont réalisé l'identification de certains groupes d'entreprises pertinents à leur niveau régional.

III.2. Les groupes de travail de l'IIS

III.2.1. Groupe de travail 'Programmation des travaux statistiques'

Le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l'année 2024, sur :

- le suivi de la mise en œuvre du programme statistique intégré 2024 et la validation des livrables du programme statistique intégré 2023 de l'IIS ;
- l'élaboration (à travers la coordination de différents groupes techniques) des *Service Level Agreements*, qui définissent les modalités de collaboration concrètes entre les partenaires de l'IIS (dans le cadre des projets retenus pour intégrer le programme statistique intégré 2025 de l'IIS) ;
- la préparation des présentations de l'état des réalisations du programme statistique intégré 2023 de l'IIS et du programme statistique intégré 2024, à destination du Conseil supérieur de Statistique ;
- la coordination afin de compléter le questionnaire 2024 de l'OCDE, sur les données régionales ;
- la supervision des travaux de rédaction des articles repris dans la 'Newsletter de l'IIS' (via un sous-groupe de travail *ad hoc* servant de comité de rédaction/lecture).

III.2.2. Groupe de travail 'Délégués à la protection des données'

Le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l'année 2024, sur un partage d'informations quant à l'état d'avancement des demandes de données administratives, traitées chez chacun des partenaires de l'IIS et notamment l'obtention des données de Viapass et de Car-Pass ou encore des données de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale.

III.2.3. Groupe de travail ‘Positionnement international de l’IIS’

Le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l’année 2024, sur :

- les discussions quant aux différents documents des réunions 2024, du CSSE d’Eurostat ;
- différentes thématiques qui sont abordées sous l’angle ‘international’ (dont le programme de travail statistique annuel d’Eurostat, la préparation de différentes réunions internationales de la Commission européenne, de l’OCDE ou des Nations Unies, etc.).

III.2.4. Groupe de travail ‘Indicateurs pour les Sustainable Development Goals’

Le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l’année 2024, sur :

- la mise en œuvre de la note de synthèse du débat sociétal sur les indicateurs pour le suivi du plan fédéral de développement durable;
- une réflexion sur l’introduction de nouvelles collaborations pour le programme statistique intégré 2025 portant sur les SDG-précarité énergétique et SDG-part des zones protégées.

III.3. Newsletter

Le 28 mars 2024 et le 17 octobre 2024, l’IIS a publié les [sixième](#) et [septième](#) édition de sa newsletter semestrielle. Cette newsletter s’adresse à un public intéressé par la statistique publique. La publicité est assurée via les canaux des différents partenaires de l’IIS.

Différents thèmes d’intérêt général sont abordés dans cette newsletter : présentation de collaborations réalisées entre les partenaires de l’IIS, présentation de nouvelles méthodologies ou technologies pour le traitement des données, initiatives prises par des organismes internationaux ou encore la présentation de publications récentes à caractère transversal.

III.4. Le Conseil d’administration

En 2024, le Conseil d’administration s’est réuni trois fois et a approuvé :

- la désignation de ses Président et vice-Président ;

- les thèmes statistiques qui feraient l'objet d'un projet (sous forme d'un SLA entre les partenaires de l'IIS), dans le cadre du Programme statistique intégré 2025 ;
- les sept Service Level Agreements (SLA), plus sept avenants à des SLA's antérieurs, fixant les modalités de collaboration entre les partenaires de l'IIS, dans le cadre des projets retenus comme faisant partie du Programme statistique intégré 2025 de l'IIS ;
- la préparation des réunions du Comité du Système Statistique européen (CSSE) d'Eurostat .

Lors des réunions du Conseil d'administration, il a également été fait rapport quant à l'état d'avancement des travaux de chacun des quatre groupes de travail permanents de l'IIS.

Cinq procédures écrites ont été organisées, conformément aux règles prévues dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS. Ces procédures écrites avaient pour but :

- de valider le 'Rapport d'activités 2023 de l'IIS' ;
- de valider les sixième et septième 'Newsletter de l'IIS' ;
- de valider le planning des réunions du Conseil d'administration de l'IIS pour l'année 2025 ;
- de valider la structure du 'Rapport d'activité 2024 de l'IIS'.

Annexes

Annexe 1 : Programme statistique intégré 2025 de l'Institut interfédéral de Statistique (*voir ci-joint*)

Annexe 2 : Liste des sites internet des autorités statistiques et autres institutions de l'Institut interfédéral de Statistique

- Banque nationale de Belgique : www.nbb.be
- Bureau fédéral du Plan : www.plan.be
- Direction générale Statistique – Statistics Belgium (Statbel) : www.statbel.fgov.be
- Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse : www.ibsa.brussels
- Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique : www.iweps.be
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : www.economie.fgov.be
- Statistiek Vlaanderen : <https://www.vlaanderen.be/statistiek-vlaanderen>

Annexe 3 : Coordonnées de contact de l'Institut interfédéral de Statistique

- *Par courrier* : Institut interfédéral de Statistique
A l'attention de Monsieur Dominique DE BAETS, secrétaire
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
Direction générale Statistique – Statistics Belgium
North Gate III – Bureau 6A39
Boulevard du Roi Albert II, 16
1000 Bruxelles
- *Par e-mail* : dominique.debaets@economie.fgov.be

Programme statistique intégré 2025 de l'Institut interfédéral de Statistique

1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS »), du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'IIS établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2025 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie (Statbel).

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa réunion du 16 mai 2024, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques, quant aux nouvelles collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2025.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA's). Les SLA's relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2025, y compris les prolongations, ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 17 octobre 2024.

2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2025

2.1. Données de mobilité (prolongation)

2.1.1. Objectifs

Une amélioration de la coordination de la collecte et du traitement des données de mobilité.

2.1.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2026)

Phase 1 (*clôturé*) :

- Première analyse de la situation actuelle.
- Inventaire des possibilités d'amélioration par rapport à la situation existante.
- Détermination des priorités pour l'élaboration d'actions d'amélioration concrètes.

Phase 2 (*en cours*) :

- Élaboration de propositions d'actions d'amélioration concrètes.

Phase 3 (*en cours*) :

- Suivi et coordination des groupes de travail spécialisés.

2.1.3. Résultats attendus

Une note qui étudie les possibilités de mieux coordonner la collecte et le traitement des données de mobilité entre les différents niveaux de pouvoir et domaines politiques. Cela suppose notamment de dresser un inventaire des éventuelles redondances et lacunes dans la collecte de données ; d'évaluer la pertinence des questions qui sont traitées dans les enquêtes existantes et d'identifier les problèmes régionaux spécifiques.

Rédaction des SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique (relatif à la mobilité), si jugé pertinent, ainsi que le suivi et la coordination de leurs activités.

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.1.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le BFP assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le groupe de travail sera actif à deux niveaux :

- Un groupe restreint, composé des services de statistique et des services de mobilité (en tant qu'utilisateurs principaux) de chaque niveau de pouvoir ainsi que du BFP ;
- Des groupes ad hoc consacrés à une thématique spécifique, par exemple les méthodes alternatives d'enquêtes, le financement de la recherche appliquée, etc.

En outre, des participants ad hoc ou des observateurs peuvent également être invités au cas par cas et en fonction de la thématique.

Afin d'identifier le potentiel d'amélioration par rapport à la situation actuelle, chaque membre du groupe restreint :

- Dressera un inventaire des statistiques qu'il utilise dans son travail ;
- Fera une estimation des redondances dans la collecte de données telle qu'elle est organisée actuellement ;
- Dressera un inventaire des lacunes dans les sources de données existantes (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Evaluera la pertinence des questions qui sont posées actuellement dans les enquêtes de mobilité (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Identifiera les problèmes régionaux spécifiques.

Chaque membre du groupe restreint contribuera aux activités d'organisation et de coordination du groupe restreint :

- Fixer les priorités et proposer de nouveaux SLA's pour des groupes de travail spécifiques ;
- Coordonner les travaux des groupes de travail spécialisés ;
- Organiser la consultation de stakeholders ou d'experts (opérateurs de transports publics, provinces, communes, ONG).

Chaque membre du groupe de travail restreint participera à l'élaboration de propositions devant contribuer à la mise en œuvre des propositions d'amélioration, comme étudier :

- Les options pour les mécanismes de financement et le burden sharing ;
- Le potentiel de nouvelles technologies et de méthodologies d'enquête (apps, enquêtes Internet, GPS) comme moyen pour limiter la charge pour les personnes interrogées.

2.2. Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises (prolongation)

2.2.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par la fourniture de statistiques publiques sur le transport ferroviaire.

2.2.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2025)

Phase 1 (*clôturé*)

VSA, IWEPS, IBSA et BFP dressent une liste de statistiques sur le transport ferroviaire qu'ils souhaitent rendre publiques. Les statistiques de base sont énumérées dans les annexes du règlement (CE) n° 91/2003 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer, complétées par tonnes.kilomètres brutes, tonnes.kilomètres, trains.kilomètres et voyageurs.kilomètres, à chaque fois avec répartition par national/international et diesel/électricité.

Dans la mesure du possible, VSA IWEPS, IBSA et BFP demandent des chiffres régionaux.

Phase 2 (*en cours*)

Statbel, VSA IWEPS, IBSA et FPB discutent de la faisabilité d'établir les statistiques ferroviaires listées lors de la phase 1. En fonction de la faisabilité, on discutera sur la manière dont les statistiques de la phase 1 peuvent être rendues publiques et mises à jour annuellement (à l'exception de quelques statistiques quinquennales).

2.2.3. Résultats attendus

Un rapport sur la faisabilité d'établir des statistiques publiques sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises et sur la manière dont elles peuvent être actualisées.

2.2.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, BFP, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement aux phases 1 et 2.

2.3. Statistiques de trafic routier (prolongation)

2.3.1 Objectifs

Assurer la poursuite des activités d'un groupe de travail existant relatif aux statistiques sur le trafic routier.

2.3.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2026)

Le groupe de travail veille à ce que les délais pour les obligations de rapportage existantes et/ou futures soient respectés (*en cours*).

Afin d'assurer le suivi de l'établissement des statistiques et des données pour les reportages existants et/ou futurs, le groupe de travail se réunit deux fois par an (*en cours*).

2.3.3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont triples.

Un premier paquet concerne l'établissement de statistiques publiques :

- des statistiques du trafic routier en termes de véhicules-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules ;
- des statistiques du trafic routier en termes de passagers-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules.

Un deuxième paquet consiste en l'établissement de données d'activité détaillées sur le trafic routier dans le cadre des obligations de rapportage existantes et/ou futures. Il s'agit, entre autres, du rapportage dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD), de la directive européenne sur les plafonds d'émission nationaux (Directive PEN), du règlement européen relatif aux comptes économiques européens de l'environnement. Des données d'activité fiables sont indispensables pour le calcul des émissions.

Enfin, le groupe de travail entend continuer à améliorer les statistiques. Le troisième paquet devrait rendre ces actions possibles :

- échanger des informations sur les méthodologies utilisées, les projets en cours et/ou futurs ;
- examiner et encourager les harmonisations possibles des méthodologies.

2.3.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail. L'établissement des statistiques relève de la compétence des administrations régionales du trafic. Ceci se fait en étroite collaboration avec les utilisateurs de ces statistiques, représentés dans ce groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à atteindre les résultats attendus.

2.4. Mise sur pied d'un groupe de travail « Démographie » (prolongation)

2.4.1. Objectifs

Mise sur pied d'un groupe de travail relatif aux statistiques démographiques.

2.4.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2026)

Mise sur pied du groupe de travail (*clôturé*).

Examen de thématiques particulières (*en cours*).

2.4.3. Résultats attendus

La mise sur pied d'un groupe de travail et l'établissement des principes de fonctionnement.

Révision de la statistique des ménages en tenant compte des nouvelles données disponibles sur la base du Registre National (notamment la filiation).

2.4.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA, BFP)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement pour atteindre les résultats attendus.

2.5. Dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours (prolongation)

2.5.1 Objectifs

Améliorer la coordination de la collecte et la mise à disposition de données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours.

2.5.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2026)

Explorer les possibilités (*en cours*).

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.5.3. Résultats attendus

Explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone.

Propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.5.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, BNB, BFP)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone, ainsi que l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre.

2.6. Amélioration de la qualité des statistiques TVA : volet unités statistiques (prolongation)

2.6.1 Objectifs

La recherche d'une solution pour les distorsions qui sont apparues dans les statistiques TVA suite à l'introduction des unités TVA. Le poids croissant des unités TVA dans la population des entreprises assujetties à la TVA conduit à deux types de distorsions : (1) une distorsion des statistiques par branche d'activité ; (2) la répartition régionale des statistiques TVA est de moins en moins précise.

Adaptation de la méthode de production des statistiques TVA, gérée par Statbel, en intégrant les résultats de la nouvelle enquête sur les unités TVA, qui est menée par la BNB à partir du 1er trimestre 2020.

2.6.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2025)

Phase 1 (*clôturé*) :

- Évaluation des résultats de l'enquête pour l'année 2020 par la BNB et Statbel ;
- Préparation d'un document méthodologique par Statbel ;
- Intégration des résultats de l'enquête dans le datawarehouse de Statbel en préparation de la version pilote ;
- Préparation de l'intégration des résultats de l'enquête dans la chaîne de production de Statbel.

Phase 2 (*en cours*) :

- Production d'une version pilote avec les résultats de l'enquête de l'année 2020 et calcul de l'impact de la nouvelle méthode par Statbel ;
- Contrôles analytiques des résultats au niveau des agrégats et au niveau des unités individuelles par les partenaires et par Statbel ;

- Discussion des résultats par le groupe de travail et - avec ou sans autres ajustements méthodologiques - validation de la méthode par le groupe de travail ;
- Intégration de la nouvelle méthode dans le processus de production de Statbel.

2.6.3. Résultats attendus

Évaluation des résultats de la nouvelle enquête sur les unités TVA.

Document méthodologique décrivant la nouvelle méthode de production des statistiques TVA. Cette méthode consiste à répartir le chiffre d'affaires / les investissements d'une unité TVA entre tous ses membres sur la base des résultats de l'enquête, de sorte que le code Nace et les données d'emploi de chaque membre puissent être utilisés pour établir les statistiques TVA.

Une version pilote dans laquelle pour tous les trimestres de l'année 2021 les résultats selon l'ancienne méthode (affectation de l'intégralité du chiffre d'affaires / investissements d'une unité TVA au code Nace de l'unité TVA et au code région du représentant de l'unité TVA) sont comparés aux résultats selon la nouvelle méthode.

Validation de la nouvelle méthode sur la base de la version pilote mentionnée au point 3 par le groupe de travail IIS.

Intégration de la nouvelle méthode dans le processus de production de Statbel.

2.6.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA, BFP, BNB)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement au contrôle de la version pilote dans le cadre de la validation de la nouvelle méthode.

2.7. *Indice DESI au niveau régional (prolongation)*

2.7.1. Objectifs

Examen de la faisabilité et si c'est possible développement de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) au niveau régional, y compris les sous-indices constitutifs et mise à jour de l'indice DESI par la suite.

2.7.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2026)

Examen des modifications de l'indice DESI à court terme. S'il existe aussi des modifications à moyen terme, qui ne sont pas encore connues au premier trimestre, celles-ci seront examinées dès que possible (*clôturé*).

Examen de la faisabilité d'évaluation de l'indice DESI actuel et de l'indice à court terme au niveau régional ou, si cela n'est pas possible, on procède à l'examen d'une bonne approximation de l'indice et des sous-indices (*clôturé*).

En fonction de la faisabilité, établissement d'un indice / approximation au niveau régional, selon la composition actuelle et la composition modifiée, en tenant compte autant que possible des données historiques (*clôturé*).

Suivre les progrès accomplis dans le cadre du programme politique de la décennie numérique à l'horizon 2030 (*en cours*).

2.7.3. Résultats attendus

Une description des modifications que la Commission européenne souhaite apporter à l'indice et aux sous-indices qui le composent.

Une note reprenant les résultats de l'examen de la faisabilité relative à l'établissement des sous-indices et de l'indice DESI ou le développement d'une bonne approximation de ces sous-indices et indice, en tenant compte des modifications prévues dans la composition de l'indice à court et moyen terme.

Si cela s'avère possible suite à l'étude de faisabilité, on procède à l'établissement de premières estimations et à la publication des sous-indices et de l'indice DESI ou de bonnes approximations de ces sous-indices et indice, en tenant compte des données historiques.

Calcul des indicateurs régionaux de la décennie numérique 2030 et de l'indice de l'économie et de la société numériques.

2.7.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des tâches dans le cadre des objectifs décrits.

2.8. Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (poursuite des travaux)

2.8.1 Objectifs

Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (un projet du Partenariat mondial pour les sols, hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO) et à l'indicateur 15.3.1 des Objectifs de Développement Durable (ODD) « Proportion du territoire qui est considérée comme dégradée par rapport à la surface totale ».

La création d'un réseau statistique thématique pour les sols en Belgique, qui peut répondre de manière ciblée aux développements de SOILSTAT et à d'autres besoins en matière de statistiques sur les sols, et qui peut éventuellement être responsable de la production et de la diffusion des statistiques belges sur les sols et de leur livraison à la FAO ou à d'autres organisations.

2.8.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2026)

Mise en place du réseau statistique thématique des sols en Belgique (*clôturé*).

Examen de la faisabilité et de l'opportunité / priorité des indicateurs ODD 15.3.1 et SOILSTAT pour le développement et la production de statistiques belges et régionales relatives aux sols et conformément aux directives concernées, et élaboration d'un calendrier réaliste par indicateur sélectionné (*en cours*).

Elaboration de la procédure pour une livraison coordonnée de statistiques à SOILSTAT (FAO) (*en cours*).

Développement, production, diffusion et livraison des statistiques jugées réalisables pour les indicateurs sélectionnés, selon le calendrier proposé par ce groupe de travail.

2.8.3. Résultats attendus

Mise en place d'un réseau statistique thématique sur les sols en Belgique.

Note sur la faisabilité de développer les statistiques belges et régionales relatives aux sols. Cela concerne l'indicateur ODD ci-dessus et les statistiques relatives aux sols établies selon les lignes directrices de SOILSTAT. Cela comprend notamment :

- Soil organic matter decline ;
- Soil erosion ;

- Soil salinisation
- Soil organic carbon sequestration;
- Soil sealing;
- Soil pollution ;
- Soil compaction ;
- Soil biodiversity ;
- Soil acidification.

Développer, produire et diffuser les statistiques jugées faisables et d'importance prioritaire, selon un calendrier convenu d'un commun accord.

Une procédure coordonnée de soumission des statistiques à SOILSTAT.

2.8.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le VSA, l'IWEPS, l'IBSA et Statbel ainsi que les administrations régionales partenaires contribuent activement aux objectifs décrits.

2.9. Census logement – mise en œuvre (poursuite des travaux)

2.9.1. Objectifs

Développer les différentes nouvelles variables proposées lors de la collaboration finalisée en 2021 concernant les variables sur le logement dans le Censur.

2.9.2. Principales phases de travail (avril 2024 – décembre 2025)

Passer en revue les différentes variables proposées dans le groupe de travail IIS census logement (finalisé en 2021), les opérationnaliser, éventuellement modifier les propositions en fonction des contraintes techniques (*en cours*).

L'opérationnalisation des nouvelles variables se fera de manière progressive. La construction de certaines variables nécessite le couplage avec de nouvelles sources de données.

2.9.3. Résultats attendus

Un état des lieux des nouvelles variables liée au logement pour le census 2021, ainsi que leur définition.

2.9.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, BFP, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'opérationnalisation des différentes variables.

2.10. Analyse de la structure des grands groupes d'entreprises (poursuite des travaux)

2.10.1. Objectifs

Implication des régions dans le processus d'identification des groupes et des entreprises.

2.10.2. Principales phases de travail (janvier 2024 – décembre 2026)

Statbel effectue une formation au profiling pour les membres régionaux qui auront en charge ce dossier (*clôturé*).

Statbel fournit les données de base utile au profiling (*clôturé*).

Les régions effectuent le profiling de leurs groupes. Des réunions de présentation des groupes auront lieu durant cette période (*en cours*).

Présentation et finalisation du travail.

Mise à jour des groupes profilés.

2.10.3. Résultats attendus

Les trois Instituts régionaux de Statistique effectuent le profiling des 5 principaux groupes de leur région.

2.10.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IBSA, IWEPS, BNB)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.11. Précarité énergétique (nouveau)

2.11.1. Objectifs

Développement d'un indicateur sur la précarité énergétique en Belgique dans le cadre du suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD).

2.11.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2025)

Documenter la méthode de calcul (par exemple, bonnes pratiques et programmes informatiques) des indicateurs sur la précarité énergétique comme indiqué dans A.R. du 19 avril 2024 et partager l'expertise à ce sujet.

Répertorier, documenter et partager l'expertise sur les indicateurs liés à la précarité énergétique basés sur des données quantitatives non-issues d'enquête, entre autres celles des régulateurs de l'énergie (fédéraux et régionaux).

2.11.3. Résultats attendus

Un document qui clarifie la méthode de calcul des indicateurs sur la précarité énergétique et qui fait, si possible, une proposition d'indicateur ODD sur la précarité énergétique sur la base de la fiche d'indicateurs ODD de www.indicators.be.

Un document qui reprend un inventaire avec des fiches techniques sur les indicateurs liés à la précarité énergétique basés sur des données quantitatives non-issues d'enquête. Une fiche décrit l'indicateur (définition, source, disponibilité des données, etc.), présente les statistiques disponibles et, si possible, l'interprétation du lien avec la sélection susmentionnée de l'indicateur de l'ODD et tout progrès ultérieur à ce sujet.

2.11.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IBSA, IWEPS, STATBEL)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la documentation de la méthode de calcul des indicateurs sur la précarité énergétique comme indiqué dans A.R. du 19 avril 2024 (qui sont basés sur des données d'enquête) et à l'inventaire et la documentation des indicateurs liés à la précarité énergétique quantitatives non-issues d'enquête, tout ceci en vue de la sélection d'un indicateur ODD.

2.12. Part des zones protégées (nouveau)

2.12.1. Objectifs

Développement d'un indicateur sur la part des zones protégées en Belgique dans le cadre du suivi des objectifs de développement durable (ODD).

2.12.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2025)

Identifier les différents systèmes de rapportages internationaux, nationaux et régionaux existants et les institutions qui disposent de données pertinentes en la matière.

Analyser les définitions et méthodologies utilisées dans ces différents rapports.

Identifier l'indicateur sur cette base et sur la base des parties de la Note de guidance pour les zones protégées estimées comme pertinentes.

2.12.3. Résultats attendus

Inventaire des données existantes dans le cadre des rapportages internationaux, nationaux et régionaux.

Identification des données à utiliser pour l'indicateur de la part de zones protégées.

2.12.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IBSA, IWEPS)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'inventaire des données existantes dans le cadre des rapportages internationaux, nationaux et régionaux, à l'analyse des définitions utilisées dans ces rapports et à l'identification des données à inclure dans l'indicateur de part de zones protégées.

2.13. Ventes de biens immobiliers neufs (marché immobilier primaire), transactions immobilières et données sur la performance énergétique des bâtiments (nouveau)

2.13.1. Objectifs

Développer des statistiques sur les prix de vente des biens immobiliers neufs.

Coupler les données sur la performance énergétique des bâtiments avec les données des transactions immobilières.

2.13.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

Évaluation de la qualité des données du Cadastre et selon les conclusions, état des lieux et de la qualité des principales sources de données alternatives concernant les ventes de biens neufs.

État des lieux des sources de données régionales concernant la performance énergétique des bâtiments et évaluation de leur qualité et de la comparabilité interrégionale.

Sous réserve des conclusions de l'état des lieux (disponibilité et qualité satisfaisante des données du Cadastre ou d'une autre source), formaliser les données sur les ventes de biens immobiliers neufs.

Définition d'un cadre commun (interrégional) pour les données sur la performance énergétique des bâtiments en vue d'un couplage avec les données sur les transactions immobilières.

2.13.3. Résultats attendus

Étudier la faisabilité de développer les données sur les ventes de biens immobiliers neufs, afin de compléter la statistique sur les prix de l'immobilier, en fournissant les mêmes modalités que la statistique actuelle (nombre de ventes, prix médian, etc.).

Étudier la qualité des données régionales sur la performance énergétique des bâtiments et la faisabilité du couplage aux données des transactions immobilières (y compris si possible les transactions concernant les nouvelles constructions).

2.13.4. Responsabilités des différents partenaires (IBSA, VSA, IWEPS, BFP, STATBEL)

L'IBSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à étudier la faisabilité de développer les données sur les ventes de biens immobiliers neufs, afin de compléter la statistique sur les prix de l'immobilier, en fournissant les mêmes modalités que la statistique actuelle (nombre de ventes, prix médian, etc.) et étudier la qualité des données régionales sur la performance énergétique des bâtiments et la faisabilité du couplage aux données des transactions immobilières (y compris si possible les transactions concernant les nouvelles constructions).

2.14. Gender-Based Violence Survey 2 (nouveau)

2.14.1. Objectifs

Réitération de l'enquête européenne Gender-Based Violence (GBV 2).

2.14.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2025)

Etat de la littérature relative aux modes de passation dans le cadre d'enquêtes de victimation similaires à GBV et analyse des modes de passation mis en œuvre au niveau européen pour GBV 1.

Détermination de la méthodologie de l'enquête et décision sur le financement et le budget d'enquête sur base de la méthodologie envisagée.

2.14.3. Résultats attendus

Un planning concerté concernant la première phase de l'enquête : questionnaire, échantillonnage, modes de passation.

Une décision concernant la méthodologie d'enquête.

Un accord sur le financement de l'enquête (montant, source, répartition).

2.14.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.15. Statistiques sur les successions et donations enregistrées (nouveau)

2.15.1. Objectifs

Production des statistiques sur les successions et donations enregistrées.

2.15.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

Rechercher quelles sont les données disponibles auprès des partenaires concernés par la demande de collaboration et éventuellement en dehors.

Analyser les besoins spécifiques en matière de statistique et la faisabilité de leur production.

Si la production est réalisable, accords sur la production, le partage et la diffusion de données en 2026 et au-delà.

2.15.3. Résultats attendus

Etude de faisabilité montrant les besoins statistiques et la disponibilité des sources, ainsi que la faisabilité de produire les statistiques souhaitées.

Si la production est réalisable :

- Développement des premières statistiques.
- Accords sur la production, la livraison et la diffusion des statistiques.

2.15.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IBSA, IWEPS, BFP, BNB)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation d'une étude de faisabilité et – si possible – au développement des statistiques et des accords sur la production, le partage et la diffusion des données.

2.16. Collecte de données statistiques sur le bois (nouveau)

2.16.1. Objectifs

La collecte de données statistiques sur le bois et leur transmission aux institutions internationales.

2.16.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

Cartographier les statistiques régionales disponibles et les statistiques manquantes aux fins de la législation européenne et tenter d'identifier les flux de bois effectifs entre les régions.

Si c'est réalisable :

- Développer les statistiques régionales manquantes, y compris une éventuelle enquête (bi-)annuelle auprès des négociants en bois.
- Analyser et transmettre les statistiques.

2.16.3. Résultats attendus

Cartographie des statistiques nécessaires en vertu de la législation de l'UE et des obligations internationales en matière de rapports (entre autres, proposition de règlement de l'UE sur les comptes forestiers, proposition de règlement de l'UE sur la surveillance des forêts, section « produits ligneux récoltés » du règlement LULUCF). Sources clés : le manuel des comptes forestiers en cours d'élaboration et le questionnaire commun sur le secteur forestier déjà existant, ainsi que l'annexe du règlement 2018/841 (LULUCF).

Cartographie des statistiques régionales disponibles et des statistiques manquantes aux fins de la législation de l'UE et des rapports internationaux énumérés ci-dessus et pour tenter d'identifier les flux effectifs de bois entre les régions.

Si nécessaire et possible : développement des statistiques régionales manquantes, y compris une éventuelle enquête (bi-)annuelle auprès des négociants en bois.

Accords relatifs à la production de statistiques et à leur transmission aux institutions internationales.

2.16.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, BFP, STATBEL)

VSA, conjointement avec Agentschap voor Natuur en Bos, assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la mise en œuvre des différentes actions pour atteindre les résultats escomptés.

2.17. Développement de statistiques basées sur la base de données des baux enregistrés (nouveau)

2.17.1. Objectifs

Le développement de statistiques basées sur la base de données des baux enregistrés.

2.17.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

L'opérationnalisation des nouvelles variables sera progressive et par thème.

Déterminer ensemble les thèmes à investiguer sur la base des besoins d'information et de l'étude de faisabilité réalisée.

Chaque thème suppose un nombre d'étapes :

- Définition concertée des statistiques.
- Étudier les couplages nécessaires entre la base de données des baux enregistrés et d'autres sources de données pour construire les statistiques susmentionnées.
- Étudier leur faisabilité.
- Définir la méthodologie pour produire les statistiques.

2.17.3. Résultats attendus

Développement et diffusion de statistiques définies en commun par les trois régions, la BNB et Statbel sur la base de données des baux enregistrés.

2.17.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IBSA, IWEPS, BNB, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'exécution des activités nécessaires dans le cadre de ce SLA.

2.18. Olympiades européennes de Statistique (nouveau)

2.18.1. Objectifs

L'organisation des Olympiades européennes de Statistique pour les écoles belges du 3^{ème} degré.

2.18.2. Principales phases de travail (juin 2024 – août 2025)

Recrutement actif auprès des écoles du 3^e degré.

Première épreuve (test en ligne).

Deuxième épreuve (réalisation d'une vidéo).

Vote pour le prix du jury et le prix du public.

Remises des prix belge et européenne.

2.18.3. Résultats attendus

Communication sur les Olympiades européennes de Statistique.

Recrutement actif des participants.

Organisation des tests (online et phase vidéo) pour tous les participants.

Constituer le jury et organiser le vote pour le prix du public.

Organiser la remise des prix pour la phase belge.

2.18.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IBSA, IWEPS)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la mise en œuvre des Olympiades européennes de Statistique en Belgique et à l'augmentation du nombre d'équipes participantes.

3. Suivi de la réalisation des programmes statistiques intégrés

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation du programme statistique intégré en cours. Ce groupe de travail se chargera également de proposer des solutions alternatives au CA de l'IIS pour les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc.

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution des programmes statistiques intégrés.